EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 mars 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente mars deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 mars 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Laurence SCHLIENGER à Marianne MAXIMI**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE**

Absent(e)s : **Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

<u>Secrétaire</u> : **Marianne MAXIMI**

Monsieur Louis COUSTES arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°1 et n°2.
A la demande de Monsieur Nicolas BONNET, et après une présentation et un débat uniques, Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°1 et n°2.
Monsieur Nicolas BONNET quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 et donne pouvoir à Madame Dominique ROGUE-SALLARD.
Monsieur le Maire propose de voter la question n°27 avant la question n°6 par souci de cohérence.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.

Rapport N° 9
PROPOSITION D'AVENANT N°2 (2018) A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2018 VILLE - ADUHME

Ne prennent pas part au vote de la délibération n° 9 : Mesdames Odile VIGNAL, Nicole PRIEUX, Patricia GUILHOT, Messieurs Grégory BERNARD et Nicolas BONNET en tant que membres du Conseil d'Administration de l'ADHUME

Par délibération du 5 janvier 2016, le Conseil municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie (ADUHME) pour une durée de 3 ans, soit 2016-2018.

Cette convention peut être complétée, chaque année, par un avenant après concertation avec les services municipaux concernés.

Ainsi, un avenant n°1, précisant les actions pour 2017, a été adopté par le conseil Municipal le 14 avril 2017.

Le projet d'avenant n°2, ci-joint, précise les actions pour 2018. Comme l'année passée et au vu des compétences transférées en 2017, ces actions portent sur l'accompagnement de la Direction du Patrimoine Bâti pour la maîtrise des consommations d'énergie et le déploiement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la Ville. Le montant de la subvention allouée pour 2018 est de 6 000 €, inscrite au budget 2018.

Compte-tenu de ces éléments il vous est proposé, en accord avec votre commission,

- de valider le projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle entre la Ville et l'Aduhme,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant,
- de procéder au versement de la subvention annuelle, dans les conditions prévues à la convention pluriannuelle.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 avril 2018

Le Maire,

Olivier BIANCHI

Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018
Ville de Clermont-Ferrand / Aduhme
Avenant n°2

Entre

La Ville de CLERMONT-FERRAND, représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2018.

d'une part dénommée **la Commune**

Et :

L'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie (numéro de déclaration en Préfecture n°16498) ayant son siège social au 129 avenue de la République à CLERMONT-FERRAND), Plus communément dénommée « agence locale des énergies et du climat » représentée par sa Présidente, Mme Odile VIGNAL, dûment habilitée

d'autre part dénommée **l'Aduhme**.

Considérant les transferts de compétence intervenus entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole, devenu Communauté urbaine au 1er janvier 2017 puis Métropole au 1er janvier 2018, notamment le transfert de la compétence réseau de chaleur,

Considérant les modifications réglementaires, notamment la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 8 juillet 2015, désignant comme uniques porteurs de Plans climat énergie territoriaux, les Etablissements publics de coopération intercommunale,

Préambule

La Ville de Clermont-Ferrand signait en 2007 la convention des Maires dans laquelle elle s'engage entre autres à réaliser des économies d'énergie à hauteur de 20 % sur son patrimoine bâti. Cet engagement a été d'ailleurs repris dans le plan climat énergie de la Commune voté en 2014 par le Conseil Municipal.

La Ville de Clermont-Ferrand et l'Aduhme ont ainsi signé une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2016-2018, ayant fait l'objet d'un vote en Conseil Municipal le 5 janvier 2016, dont l'objectif est de contribuer à la mise en œuvre des actions concourant à ces objectifs.

Les actions prévues à cette convention portent sur 3 axes :

- **Action 1 :** action d'information et de sensibilisation autour des questions énergies / climat et participation aux actions d'animation inscrites au Plan climat énergie territorial (PCET) communal ;
- **Action 2 :** partage avec le service énergie de la Direction du patrimoine bâti d'une méthodologie pour mettre en place une stratégie de rénovation énergétique du patrimoine bâti communal ;
- **Action 3 :** communiquer et promouvoir la légitimité des réseaux de chaleur en développant un argumentaire étayé sur la base de l'expérience clermontoise.

Cette convention prévoit, dans son article 3, d'être « *complétée chaque année par un avenant technique, précisant le programme de travail, les coûts affectés et la contribution financière de la Commune.* »

Au vu des transferts de compétence et des modifications législatives mentionnées ci-dessus, le présent avenant, tout comme l'avenant n°1 ayant porté sur l'année 2017, se recentre sur l'action 2 relative au patrimoine bâti de la collectivité.

Article 1 : objet de l'avenant

L'objet du présent avenant est d'approuver l'annexe technique prévue à la convention initiale pour l'année 2018.

Article 2 : participation financière

Le montant de la participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand au titre de l'année 2018 s'élève à 6 000 €.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour l'Aduhme
Le Maire Olivier BIANCHI	La Présidente Odile VIGNAL

Annexe technique à l'avenant 2 de la CPO 2016-2018
Ville de Clermont-Ferrand / Aduhme
Programme d'action pour l'année 2018

Préambule

La Ville de Clermont-Ferrand dispose déjà d'un certain nombre d'outils de saisie des dépenses et consommations d'énergie mais dont l'extraction de données et d'indicateurs apparaît être quelque peu compliquée. Aussi, la Ville ambitionne de mettre en place une comptabilité énergétique par bâtiment qui lui permettra de disposer d'une vision plus précise en vue de définir un schéma directeur global d'actions d'économies d'énergie jusqu'en 2020.

La Ville de Clermont-Ferrand dispose en effet d'un patrimoine conséquent composé de plus de 400 équipements et dont la facture globale représente plus de 3 M€. Si des actions ont déjà été réalisées (isolation des combles perdus des groupes scolaires avec financement au travers du dispositif des CEE, achat de gaz naturel et d'électricité, campagne de changement de chaudières, travaux diffus sur le patrimoine…), c'est vers une vraie stratégie patrimoine visant la maîtrise de la demande d'énergie que la Collectivité veut aller.

Le dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP)

L'Aduhme de son côté, déploie depuis près de 8 ans maintenant le Conseil en énergie partagé (CEP). Ce dispositif consiste à mutualiser entre plusieurs collectivités une expertise en matière de gestion de l'énergie dans le patrimoine des collectivités.

A ce jour, ce sont près de 280 communes et intercommunalités qui bénéficient de cet appui, pour plus de 1000 bâtiments suivis. Concrètement, le dispositif permet à chaque collectivité de disposer d'un outil de visualisation des consommations par bâtiment et par m². Il permet d'analyser les consommations des bâtiments, et peut constituer le socle de l'élaboration d'un « schéma directeur patrimoine et énergie », c'est-à-dire un plan pluriannuel de travaux ou d'actions. Cette feuille de route permet d'engager des actions d'économies d'énergie à différents niveaux, sur la base d'un état des lieux élaboré suite à la visite technique de chaque équipement et à l'analyse approfondie des dépenses de fonctionnement associées. Le spectre du schéma directeur est large en matière d'actions d'économie d'énergie : optimisation tarifaire, achat d'énergie, renouvellement de contrats d'entretien et d'exploitation, régulation et programmation des systèmes de chauffage, travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation…), renouvellement d'équipements climatiques, rénovation complète du bâtiment, diversification énergétique… En parallèle à ce suivi individuel, l'Aduhme engage des actions collectives à l'instar de l'Opération COCON 63, des groupements d'achat de gaz naturel et électricité coordonnés par le Département et dont la Ville de Clermont-Ferrand est membre.

Bénéfices de ce travail conjoint

Le travail conjoint entre Ville de Clermont-Ferrand et Aduhme permettra ainsi à cette dernière de poursuivre le perfectionnement son l'outil de suivi des consommations d'énergie des patrimoines publics que l'Aduhme suit dans le cadre du dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP). L'intégration de données « énergie » du patrimoine municipal clermontois permettra notamment d'éditer des indicateurs plus précis, utiles aux collectivités pour positionner le niveau de performance énergétique de leurs équipements dans des classes typologiques similaires.

De fait, la Ville de Clermont-Ferrand :

- → bénéficiera d'un outil adapté lui permettant d'établir un état des lieux à l'échelle de chaque bâtiment municipal pour disposer d'une vision précise qui servira de base à la définition d'une stratégie énergie patrimoniale. Elle accédera à cet effet à des indicateurs en vue qui l'aideront à faire des comparatifs avec des typologies de bâtiments proches ;
- → pourra établir une présentation de l'état des lieux à la fois pédagogique, claire et accessible pour vulgariser les enjeux en vue de mobiliser les élus autour de vraies ambitions et la prise de décisions en faveur de l'efficacité énergétique.

Collaboration envisagée pour 2018

Il est proposé de consacrer l'année 2018 à l'optimisation de cet outil, de la façon suivante :

- → poursuivre l'état des lieux initié en 2017 sur la base de l'outil déployé en interne par l'Aduhme ;
- → faciliter l'identification des équipements publics communaux qui mériteraient une attention particulière (gymnases, écoles, crèches et plus largement les bâtiments liés à la petite enfance) ;
- → fournir des modèles de cahier des charges déployés pour le compte d'autres collectivités afin de lancer une grappe d'audits énergétiques sur des bâtiments jugés prioritaires ;
- → identifier les éléments qui serviront de base à une note argumentaire pour justifier de l'utilité de se doter d'une stratégie patrimoniale ;
- → approfondir les pistes de financement à l'instar de l'*intracting* ou bien encore des fonds FEDER (mesures 4.8 et 4.9) ;
- → identifier des collectivités qui font référence à l'échelon national sur la question de l'énergie (Besançon, Dunkerque...) par ailleurs engagées dans la démarche Cit'ergie pour engager un échange.

Montant estimé du programme d'action

Montant total estimé de l'action : 7 500 €

Subvention sollicitée auprès de la Ville : 6 000 €